



Lors de l'arrachage, la terre permet de limiter les endommagements mais doit être éliminée au fur et à mesure de la chaîne arrachage/réception



Equiper les arracheuses de modules de déterrage adaptés aux conditions de votre exploitation



A la réception un système de déterrage performant est nécessaire



La terre de déterrage doit retourner dans la parcelle d'origine



Privilégier la valorisation des déchets de pommes de terre pour l'alimentation du bétail ou la méthanisation



FORMER
ses chauffeurs et
le personnel de triage à la
nécessité de la qualité de ma
production,
c'est tout gagnant !



Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Service Pomme de terre - 209, route d'Estaires
62840 LORGIES
03 21 52 83 99
www.nord-pas-de-calais.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière de

conception service communication Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - septembre 2016 - CF037



*Je limite la terre
dans mes livraisons
et je trie mes déchets*



www.nord-pas-de-calais.chambagri-agriculture.fr

OBJECTIF TERRE 0%

On ne rentre pas la terre dans les bâtiments volontairement, les conditions météorologiques défavorables lors des arrachages y sont pour beaucoup. Néanmoins, chaque producteur peut réfléchir à son système et limiter ce phénomène. Il contribue ainsi à l'amélioration de l'image de la filière pomme de terre.

Dès sa sortie du champ, la terre devient un problème à gérer :

- Elle devient gênante sur l'exploitation si elle est mélangée à des tubercules malades, des fanes, des cailloux de la ferraille...
- Elle facilite la repousse des tubercules résiduels sur un tas de déchets et donc l'arrivée du mildiou
- Elle peut véhiculer entre les parcelles et les exploitations différents pathogènes (nématodes...)
- Son élimination nécessite de la main d'œuvre et engendre des coûts supplémentaires
- Côté stockage, elle limite l'efficacité de la ventilation et des solutions anti germinatives
- Dans les bâtiments, elle s'accumule sous les caillebotis et réduit la capacité ventilatoire

Ces inconvénients sont identiques chez votre négociant ou votre industriel.

Issue de plusieurs exploitations, la terre est potentiellement contaminée. Sachez que selon la loi, la terre qui sort d'un outil industriel est considérée comme un déchet et doit par conséquent être gérée comme tel et en aucun cas retourner sur des parcelles qui recevront des pommes de terre dans les années futures.

Enfin, le coût du transport de terre jusqu'à l'usine, sa séparation avec les pommes de terre, sa gestion et son élimination représentent des frais significatifs portés par l'ensemble de la filière.



UN ENJEU NON NÉGLIGEABLE

Chaque année 100.000 ha de pomme de terre sont implantés dans le région des Hauts de France. Si lors de la récolte on sort en moyenne 10 tonnes de terre par hectare, cela nécessite de gérer 1 million de tonnes de terre soit l'équivalent d'une file de 600 km de camions les uns derrière les autres... alors laissons la terre aux champs!



DIFFÉRENTS LEVIERS POUR AGIR

1) LA TERRE

- J'évite les parcelles à problèmes avec des teneurs en argile trop élevées et/ou avec des zones difficilement accessibles en mauvaises conditions
- Je limite la compaction des sols à l'implantation : je respecte la vie des sols et j'organise mes chantiers plantations de manière réaliste (type de sol, surface et taille du matériel)
- En sol à caractère érosif et ou parcelles en pente, j'envisage toutes les techniques limitant l'érosion
- Je raisonne mon choix variétal, mon défanage et je commence les premiers arrachages plus tôt
- Je raisonne mon chantier d'arrachage en fonction de ma surface, de mon type de production et sol, de la situation météo
- Je profite des opportunités pour arracher dès que le sol est ressuyé
- Je choisis le système de déterrage adapté à mon type d'exploitation (rouleaux axiaux, tapis à tétines...)
- J'optimise les réglages de mon matériel (formation, appui concessionnaire...)
- Je suis en mesure de décaler mes dates d'arrachages ou d'irriguer si les conditions sont trop sèches
- Je passe systématiquement mes pommes de terre au déterreur avant livraison (y compris pour les départs sitôt la récolte)
- Je gère le problème au fur à et mesure des arrachages en retournant la terre dans la parcelle d'où elle est issue (pas de dépôt sauvage)

Je suis un producteur éco-responsable, je limite la terre dans mes livraisons et je trie mes déchets

2) LES CAILLOUX ET AUTRES CORPS ÉTRANGERS

- J'évite d'implanter des pommes de terre dans les parcelles avec présence de corps étrangers (ex ancien chemin...)
- ou j'envisage le tamisage des zones problématiques
- Je suis en mesure de séparer ces déchets de la terre qui elle peut retourner aux champs
- Je recycle les cailloux comme matériau de remblais
- Je recycle la ferraille et je gère les autres déchets par des collectes spécifiques (ferraille, service de déminage pour les munitions de guerre)
- Je limite la présence de fanes en les broyant avant l'arrachage

3) LES TUBERCULES IMPROPRES À LA CONSOMMATION

- J'identifie les parcelles présentant des tubercules pourris ou des repousses physiologiques ; je repère les zones à ne pas arracher
- Je trie et j'élimine le maximum de ces tubercules avant stockage ou expédition
- Je recycle ces tubercules pour l'alimentation animale ou en méthanisation
- Je gère les tubercules pourris impropres à l'alimentation du bétail et la méthanisation par la constitution d'un tas mélangé avec soit du fumier, de la chaux ou recouvert d'une bâche ensilage
- Je m'interdis d'abandonner des tubercules dans les parcelles ou zones délaissées
- J'envisage des techniques limitant les repousses dans ma rotation



NE JAMAIS ramener de terre sur des parcelles qui recevront des pommes de terre dans les années futures (saut si elle est issue de ces mêmes parcelles)